



## condition pour sortie de copropriété ??

Par **lega77**, le 16/11/2011 à 07:43

Bonjour,

J'ai un très grave problème :

depuis 3 ans, mon syndic est en train d'organiser la sortie (de la copropriété) d'un copropriétaire, dans des conditions pour les moins opaques.... J'ai adressé plusieurs courriers demandant des précisions mais jamais je n'ai reçu de réponse.

D'après ce que j'ai pu savoir :

le copropriétaire en question ne payait pas ses charges depuis très longtemps du fait des erreurs comptables attribuées au précédent syndic! Le nouveau syndic s'est approché et alors ils ont mis en place une sorte de transaction :

il paye grosso modo sa dette si on approuve sa sortie de la copropriété !!!! (sachant que cette sortie de la copropriété semble s'accompagner de la sortie du terrain concerné et qui est loin d'être négligeable : il s'agit en effet d'une très grande boutique avec parking...

J'ai demandé des expertises mais comme je l'ai indiqué ledit syndic ne m'a jamais répondu !

MERCI DE VOS REPONSES,

Par **Domil**, le 16/11/2011 à 07:44

et bien vous voterez non

Par **lega77**, le 16/11/2011 à 07:50

et étant dans une copropriété de "moutons" (qui suivent le syndic dans tout, malgré...) que fais-je ? je subis ? ou je vends ?

( MERCI de votre brève réponse mais je cherche des réponses de fond, expertes et juridiques, éventuellement avec lois et jurisprudences applicables).